



Q&R Loi sur le cinéma LCin

Position du lobby du cinéma	Position du comité référendaire
<p>Les mêmes droits et devoirs pour tous.</p> <p>Les chaînes de télévision suisses sont déjà soumises à cette obligation. Pour elles, rien ne change. Désormais, les acteurs étrangers sont également soumis à l'obligation.</p>	<p>Affaiblissement économique des chaînes privées et des plateformes en ligne suisses</p> <p>Avec la nouvelle loi sur le cinéma, les chaînes et les plateformes en ligne suisses sont moins bien loties et affaiblies économiquement, uniquement parce que l'on veut ponctionner les acteurs étrangers ! Netflix, Sky +, Disney Channel, etc. peuvent aujourd'hui comptabiliser leur publicité pour le cinéma suisse comme un investissement. Avec cette loi, ces différentes chaînes devront verser une taxe de remplacement élevée en espèces à l'Office fédéral de la culture (OFC). La collaboration avec les plateformes et les chaînes privées étrangères est bonne. La charge supplémentaire imposée aux chaînes privées suisses affaiblit notre pays.</p>
<p>Les chaînes privées nationales et les plateformes en ligne ont déjà une obligation d'investissement.</p>	<p>Dégradation massive pour les chaînes privées et les plateformes en ligne suisses</p> <p>Jusqu'à présent, les chaînes privées suisses pouvaient comptabiliser leur publicité pour le cinéma suisse comme un investissement. La nouvelle loi sur le cinéma limite massivement cette possibilité. A l'avenir, les chaînes privées devront verser une taxe de remplacement de plusieurs centaines de milliers de francs à l'OFC ou transmettre des productions à des cinéastes indépendants. Cette redistribution est synonyme de restructuration, de suppression d'emplois et d'affaiblissement de la place de la Suisse.</p> <p>Les plateformes en ligne indigènes ne connaissaient jusqu'à présent aucune obligation d'investissement. Pour ces plateformes en ligne, comme Oneplus, les offres de streaming de Bluewin, Sunrise VoD ou encore Zattoo, les obligations sont nouvelles ; elles doivent désormais payer des taxes.</p> <p>Les plateformes en ligne suisses ne produisent pas leurs propres contenus. Elles achètent des droits sur des films. Il est prévisible que la nouvelle obligation d'investissement, associée à une concurrence internationale accrue, conduira également à l'arrêt des plateformes en ligne suisses dans l'achat de droits.</p>



Toute la Suisse en profite !

Peu de gens en profitent : 100 francs de subvention par entrée de cinéma pour les amateurs de cinéma suisse, c'est suffisant.

« Quatre pour très peu » : en 2019, avec des subventions de 120 millions de francs, 2 600 entrées en moyenne ont été enregistrées par film suisse. Cela signifie que chaque entrée de cinéma a été subventionnée à hauteur de 100 francs. C'est plus que suffisant !

Afin de privilégier encore plus qu'un seul domaine culturel, les chaînes privées suisses à succès sont affaiblies de manière décisive sur le plan économique. L'argent qu'elles devront à l'avenir verser à l'OFC manquera pour leurs propres projets. Ces projets sont toujours axés sur l'intérêt du grand public. Cela signifie des suppressions d'emplois et un affaiblissement des acteurs privés. La création cinématographique suisse, déjà fortement subventionnée, sera en revanche renforcée. L'argent sert à subventionner des productions majoritairement éloignées du public, mais jugées de valeur par l'OFC.

La plupart des grands projets de films subventionnés sont des coproductions dont une part considérable des fonds provient de l'étranger et qui, par conséquent, créent également des emplois et de la valeur ajoutée dans ces pays. Les subventions et les emplois sont ainsi transférés à l'étranger, tandis qu'en Suisse, les chaînes privées doivent supprimer des emplois.



L'obligation d'investissement n'est pas un impôt.

L'obligation d'investissement est de facto une taxe pour les entreprises

- Les investissements privés sont judicieux lorsqu'ils ont la perspective de générer, outre des coûts, des recettes correspondantes. Les acteurs privés sont contraints par la nouvelle loi sur le cinéma d'investir au minimum 4% de leurs recettes brutes dans des projets de création cinématographique indépendante ou de verser à l'OFC une taxe de remplacement d'un montant équivalent. La chaîne privée ou le service de streaming assume l'intégralité du risque, qui est très élevé pour le cinéma suisse subventionné.
- L'obligation d'investissement ou la taxe de remplacement, d'une valeur de 20 à 30 millions de francs, est de facto un impôt : les entreprises privées n'ont pas le choix. Elles sont contraintes par l'Etat de redistribuer à l'avenir des moyens financiers au lobby du cinéma suisse (commandes ou taxe de remplacement), indépendamment des chances de succès des projets.
- Au vu des 2'600 spectateurs payants en moyenne (2019) par film suisse, les perspectives de succès économique de la création cinématographique subventionnée sont plus que modestes. Exception en 2019 : « Zwingli » et « Manser ». Le risque de perte pour de tels investissements est élevé.
- Il est juste que l'Etat intervienne avec une aide généreuse au cinéma : actuellement, le cinéma suisse est soutenu chaque année à hauteur de 120 millions de francs provenant des impôts et de la taxe SERAFE.
- Pour le lobby cinématographique bénéficiaire, l'obligation d'investissement agit comme une subvention, car la pression économique pour réaliser des films qui attirent le public diminue massivement.
- Le choix entre investissement et taxe de remplacement n'est qu'une question de limitation des dommages pour l'entreprise. L'entreprise obligée doit évaluer si les coûts d'un projet de film sont plus élevés que si l'on y renonce et que l'on verse une taxe de remplacement.



**Pas d'impôt, pas de subvention :
96+4 liberté d'investissement pour
les entreprises.**

Obligation d'investir pour les privés - encore plus de liberté pour les cinéastes subventionnés

- Appeler cet impôt une liberté d'investissement est prétentieux ! La loi limite fondamentalement la liberté d'investissement des acteurs privés. Elle prescrit dans quels formats il faut investir et interdit de faire ces investissements dans sa propre entreprise. Les acteurs privés doivent investir dans des productions qui, en règle générale, ne couvrent pas leurs coûts. Ils ne peuvent plus décider eux-mêmes que de 96% des moyens financiers qu'ils ont générés. L'État et le lobby du cinéma disposent des 4% restants. Cela représente 20 à 30 millions de francs par an.
- C'est une moquerie pour les entreprises privées qui doivent s'imposer dans une rude concurrence pour attirer les spectateurs, lorsque le lobby du cinéma subventionné s'extasie devant un « système favorable aux entreprises et à la communauté ».
- Les chaînes privées ne peuvent pas faire compter leurs propres productions cinématographiques à grand public comme des investissements dans la création cinématographique suisse. Cela équivaut à une interdiction d'investir, le contraire de la liberté !



Les films suisses n'ont pas assez de possibilités de financement. Plus d'argent signifie plus de qualité et plus de qualité signifie plus de succès.

Augmentation massive des subventions - le public n'est pas au rendez-vous

- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les subventions publiques au cinéma suisse ont augmenté de 65% entre 2008 et 2019 pour atteindre 116,5 millions de francs. Chaque année, un ou deux films ont généralement réussi à attirer plus de 100'000 spectateurs dans les salles.
- Plus de 90% des films n'intéressent qu'un public de niche. Si l'on exclut les succès au box-office de chaque année, le nombre moyen de spectateurs pour les autres films est de l'ordre de quelques milliers par film suisse (2019 : 2'600).
- Au vu de ces chiffres, croire que plus d'argent apporte plus de qualité ou plus de succès est une fable. Les critères de l'aide publique au cinéma sont très discutables : les productions propres de haute qualité des chaînes privées sont exclues de l'aide. Des projets de films qui seront plus tard nominés aux Oscars (par exemple « Ala Kachuu », de Maria Brandler) se sont vu refuser des subventions par l'OFC. Le fait que Netflix & Co. devraient maintenant être obligés d'investir (indépendamment des chances de succès) dans des films suisses n'attirera pas plus de spectateurs dans les salles de cinéma ou devant le petit écran.
- Palmarès 2008 à 2019 - Films suisses ayant attiré plus de 100 000 spectateurs :
 - 2019 : Bébé de la place
 - 2018 : Zwingli, Manser
 - 2017 : Le voyage merveilleux de Casse-nuages dans les bras d'une chicane / Papa Moll / La dernière pointe
 - 2016 : L'ordre divin / Ma vie de Courgette
 - 2015 : aucun film n'a attiré plus de 100 000 spectateurs
 - 2014 : Schellen-Ursli
 - 2013 : Attention, prêt, CR ! / Le gardien de but, c'est moi
 - 2012 : Plus que du miel
 - 2011 : Le garçon manqué
 - 2010 : Sennentuntschi
 - 2009 : La disparition de Giulia



Netflix retire de l'argent.

Des entreprises comme Netflix drainent des millions à l'étranger. Il n'est pas plus normal qu'elles en investissent une partie dans le cinéma suisse.

Netflix & Co. investissent déjà des millions - sans contrainte !

- Netflix collabore déjà avec des cinéastes suisses et investit des millions en Suisse dans des productions attrayantes. Que ce soit par le biais de licences ou de coproductions comme « Early Birds », « Neumatt » ou « Bestatter », qui sont projetés en Suisse et également exploités dans le monde entier. D'autres projets sont dans le pipeline.
- En 2019, un film de cinéma suisse a été vu en moyenne par 2'600 personnes. Sans les deux films à succès « Zwingli » et « Manser », ce chiffre n'aurait été que de 1'000. Il existe des films suisses de qualité et attrayants qui peuvent être projetés dans des cinémas bien remplis. Pour de tels projets, des entreprises privées comme Netflix sont toujours prêtes à payer de l'argent. Il n'y a pas besoin de régulation pour cela.



<p>Tous les autres pays prévoient également une telle obligation d'investissement.</p> <p>Ne sommes-nous pas en train de rater le train si nous ne soutenons pas notre industrie cinématographique ?</p>	<p>Une place de leader européen pour la Suisse</p> <ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à présent, en Europe, seuls la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal connaissent une obligation d'investissement similaire pour les services de streaming. La majorité des pays européens (Suède, Norvège, Finlande, Islande, Danemark, Estonie, Lettonie, Lituanie, Irlande, Pays-Bas, Luxembourg, Autriche, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Hongrie, Bulgarie, Chypre, Malte) ne connaissent aujourd'hui ni obligation d'investissement ni obligation de contribution pour les services de streaming.• La Suisse serait à l'avenir, avec la France et l'Italie, dans le peloton de tête en Europe. A titre de comparaison, l'Allemagne ne connaît pas d'obligation d'investissement, mais une obligation de prélèvement très faible de 0,4 à 0,8%.• Pour les chaînes privées, seules l'Italie et la France connaissent une obligation d'investissement plus élevée. Plus de la moitié des pays européens ne connaissent pas d'obligation d'investissement pour les chaînes privées. Près des trois quarts des pays européens n'exigent en outre aucune taxe de remplacement de la part des chaînes privées.• Cela n'a pas de sens de soutenir encore plus le cinéma suisse, déjà généreusement subventionné à hauteur de 120 millions de francs, même en comparaison européenne.• Cette manne financière subventionnerait encore plus les entrées de cinéma pour les films suisses (160 francs au lieu de 100 par entrée de cinéma) et affaiblirait en même temps massivement les chaînes de télévision privées, qui apportent également une contribution importante à la place audiovisuelle suisse.• Le traitement spécial d'un seul domaine culturel ne se justifie pas. La littérature et la musique devraient elles aussi, à l'avenir, formuler des exigences similaires avec le même droit.
<p>Moins de pression sur les finances publiques.</p>	<p>Les aides au cinéma augmentent plus que les budgets nationaux et les salaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Selon l'OFS, les budgets publics d'aide au cinéma (sans la SSR) sont passés de 50,8 à 83,8 millions de francs depuis 2009, soit une augmentation de 40%. Comparée à l'augmentation des budgets publics et aux salaires moyens sur la même période, cette hausse est supérieure à la moyenne.• Promouvoir des films attrayants pour le plus grand nombre de citoyens possible serait une politique cinématographique durable. Il n'est pas judicieux de ponctionner 20 à 30 millions de francs de subventions à des entreprises privées.



Q&R sur la loi sur le cinéma

<p>Aujourd'hui déjà, les services VoD Qu'est-ce qui s'oppose à l'introduction d'un quota qui maintiendrait le statu quo ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'utilisation doit être comparée à l'offre : Bien que 37% de tous les films proposés soient d'origine européenne, ils ne sont utilisés qu'à hauteur de 15,4%. Les productions en provenance des Etats-Unis ou d'Asie ainsi que d'autres régions du monde sont préférées aux productions européennes. Avec le quota européen, respectivement l'obligation d'investir, l'Etat oblige les entreprises privées à investir dans une offre pour laquelle il n'existe qu'une faible demande.• Cette atteinte à la liberté économique est contraire aux principes libéraux et à la conception suisse de l'économie.
<p>Les prix des abonnements aux services de streaming n'augmentent pas.</p>	<p>Les prix des abonnements augmenteront, car Netflix, Disney+ et autres répercuteront la hausse des coûts sur leurs clients. On peut également se demander comment les chaînes privées suisses, dont la marge bénéficiaire est d'environ 5%, vont gérer un prélèvement obligatoire de 4%. Il est évident qu'elles devront soit augmenter leurs prix, soit abandonner leur activité.</p>
<p>Les films suisses à succès comme « Gothard », « L'ordre divin » apportent de la valeur ajoutée et des emplois, avec Netflix, l'industrie locale n'en profite pas.</p>	<p>Ceci est faux. Netflix lance avec Hugofilm et CH Media la coproduction « earlybird » avec des lieux de tournage, des acteurs et des scénaristes suisses. D'autres coproductions suivront - même sans contrainte légale ni nouvelles subventions.</p> <p>Il est également faux de penser que les films suisses ne génèrent de la valeur ajoutée qu'en Suisse. Il est ainsi courant que des lieux de tournage, des acteurs, des assistants, des scénaristes, etc. étrangers soient mis à contribution : En Suisse, il n'y a pas assez de personnel qualifié et les coûts de production (lieux de tournage, figurants, hébergement, etc.) sont souvent beaucoup plus avantageux à l'étranger. Les films "suisse" sont très souvent des coproductions avec des acteurs étrangers.</p>



Q&R sur la loi sur le cinéma

<p>Le cinéma suisse a besoin de plus d'argent pour pouvoir rivaliser au niveau international. Pourquoi vous opposez-vous au renforcement du cinéma national, du patrimoine culturel suisse et de la Suisse?</p>	<p>Personne ne veut affaiblir le cinéma suisse ou n'est contre le cinéma suisse. Aujourd'hui déjà, le cinéma suisse bénéficie chaque année de bien plus de 120 millions de francs de subventions. A cela s'ajoutent des fonds privés. On n'enlève rien au cinéma suisse ! Des exemples récents montrent que la production suisse peut tout à fait susciter l'intérêt. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'augmenter encore les subventions. Les subventions ont augmenté de 50% au cours des dix dernières années. Plus d'argent ne signifie pas que le cinéma suisse s'en trouve amélioré.</p> <p>Avec le même argument, on pourrait redistribuer l'argent supplémentaire des consommateurs à la création musicale suisse via Spotify (le Conseil a déjà débattu de cette question). Ou via les librairies vers les écrivains suisses. Ce qui est décisif pour la bonne réputation du cinéma suisse, ce sont avant tout des contenus passionnants et de bons scénarios, qui peuvent également trouver un écho international.</p>
<p>Les grandes entreprises étrangères comme Netflix et autres ont financé le référendum.</p>	<p>Les membres du comité « Taxe sur le cinéma Non » nous ont apporté un soutien financier ou matériel. Ils sont mentionnés sur le site Internet. Des entreprises étrangères comme Netflix ou Amazon n'ont pas apporté de contribution financière ou matérielle. Les Jeunes Libéraux-Radicaux eux-mêmes ont cofinancé la phase de collecte du référendum avec un montant à six chiffres.</p>